AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM(1)	DÉC(2)	ITM(3)	ENV(4)	COM(5)	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
SE/2023/0002	13.05.26		X		X		DUPONT DE NEMOURS	Exploitation d'un parc industriel Dupont	2, rue Général Patton à Contern	20.05.26	29.06.26
1/2025/0204	06.05.26		X		X		POST LUXEMBOURG	Exploitation d'un site radioélectriques Site Lux-Kaltreis-Château	Section B d'Itzig à Hesperange	20.05.26	29.06.26
1/2025/0257	04.06.25		X		X		PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques L0063	Section B dItzig à Hesperange	20.05.26	29.06.26
1/2025/0494	16.10.25		X		X		PANTHERA MEDICAL LUX SARL	Atelier de travail de métaux, stockage de substances et mélanges classés et installations de production de froid	4, Rue des Joncs à Howald	20.05.26	29.06.26
1/2026/0121	08.05.26		X		X		DE JONG ADAM	Cessation d'activité d'une installation de production de biogaz (1/24/0343)	27, Rue Armand Rausch à Fentange	20.05.26	29.06.26
1/2026/0163	28.04.26	X			X		PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques Site L0126	Route de Thionville à Alzingen	17.06.26	02.07.26
4/2026/0151	16.06.26	X			X		M. NOESEN WILLY	Etablissement d'élevage ou d'engraissement de volailles (4399 animaux) production d'œufs et un dépôt de fumier de 50m3	Section B d'itzig n° 359/5080	17.06.26	02.07.26
3/2021/0455	16.06.26	X			X		KARP KNEIP SA	Stockage de déchets inertes non dangereux, de déchets non dangereux broyage/concassage de déchets minéraux	Section C d'Alzingen à Hesperange	17.06.26	02.07.26
3/2026/0132	09.06.26	X			X		PROXIMUS Luxembourg SA	Cessation d'activités d'installation radioélectriques 3/2003/0131	95, Rue des Bruyères à Howald	24.06.26	09.07.26
3A/2026/0075/166	15.04.26	X		X			VILLE DE Luxembourg	Exploitation de festival de la musique Kinnekswiss Loves 2026	29, Avenue de la Porte Neuve à Lux	24.06.26	09.07.26
3A/2026/0096/166	22.05.26		X	X			MINI MAGIC WORLD SARL	Modification d'une crèche Beim Klenge Fuuss	55, rue de Kockelscheuer FE	03.06.26	13.07.26
3/2026/0059/179	09.06.26		X	X			POST GROUP	Exploitation d'une installation de production de froid	483, Route de Thionville à Alzingen	09.06.26	19.07.26
3B/2026/0002	09.06.26		X		X		GROSSDELD PAP SA SICAV_RAIF	Chantier d'excavation dans la roche et autre	Boulevard F.W.Raiffeisen Luxembourg	17.06.26	27.07.26
3/2026/0059	10.06.26		X		X		POST GROUP	Exploitation d'une installation de production de froid	483, Route de Thionville à Alzingen	17.06.26	27.07.26
1/2024/0627/RG2	09.06.26		X		X		IKO REAL ESTATE SCA	Recours gracieux 1/2024/0627/RG	15, Bvd. Des Scillas à Howald	17.06.26	27.07.26
1/2025/0494/184	04.06.26		X	X			PANTHERA MEDICAL LUX SARL	Atelier de travail de métaux, stockage de substances et mélanges classés et installations de production de froid	4, Rue des Joncs à Howald	17.06.26	27.07.26
3/2026/0057/181	17.06.26		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe	Section A de Hesperange	24.06.26	03.08.26

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les **établissements des classes 1 et 2**, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la **maison communale** et, de manière bien apparente, à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de **15 jours** au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les **établissements des classes 3, 3A et 3B** sont soumis à l'autorisation des ministres, **sans** qu'il y ait lieu de recourir à la **procédure d'affichage et publication** de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des **décisions** en matière d'établissements classés par affichage à la **maison communale** pendant **40 jours** tandis qu'elles ne sont **pas** affichées à l'**emplacement où l'établissement est projeté**.

Un **recours** pourra être introduit devant le **Tribunal Administratif** qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de **40 jours**. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.

ADMINISTRATION COMMUNALE HESPERANGE

Hesperange, le 24 juin 2026
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,

Diane ADEHM